

APPEL à COMMUNICATIONS

L'Inquisition romaine et la France à l' « âge tridentin » (XV^e-XIX^e siècles)

Colloque international

du Centre de recherches interdisciplinaires en Histoire, Histoire de l'art et Musicologie, EA 4270 (Universités de Limoges et Poitiers) et de l'Institut Religions, Spiritualités, Cultures et Sociétés de l'Université catholique de Louvain, en collaboration avec l'équipe EHIC (Espaces humains et Interactions culturelles, Université de Limoges) et le Dipartimento di Storia, Culture, Religioni, Sapienza Università di Roma

Limoges, 22-23 février 2018

L'ouverture de l'*Archivio della Congregazione per la Dottrina della Fede* a permis des progrès considérables tant de l'histoire de l'Inquisition elle-même que de l'histoire intellectuelle du monde catholique. Cependant l'historiographie de l'Inquisition romaine à l'époque moderne s'est surtout focalisée sur les territoires où celle-ci exerçait une pleine et entière juridiction. Ce biais géographique pèse sur les perceptions tant de l'institution inquisitoriale que de la place de cette dernière dans le catholicisme confessionnalisé. En même temps, ce biais n'est pas sans racine dans la manière dont la congrégation construit et déploie son action, révélant ainsi une géopolitique de la curie romaine. L'analyse des relations entre le royaume de France et le Saint-Office offre alors, par comparaison, un point de vue privilégié pour faire l'histoire de cette géopolitique. L'Inquisition romaine – comme l'Index - prétend pouvoir agir comme gardien de l'orthodoxie y compris en France.

Dans les vingt dernières années, l'étude de la censure de livres français à Rome par le Saint Office et l'Index a considérablement progressé, mais c'est peut-être l'environnement de cette action inquisitorial qui demeure trop mal connu. Les congrégations romaines censurent cependant sans pouvoir faire recevoir leurs décrets comme en Italie et sans le soutien de tribunaux locaux. Leur action suppose des décisions politiques et dépend d'acteurs spécifiques – en France comme à Rome. En se focalisant sur les mécanismes de la circulation de l'information, de la surveillance doctrinale et de la décision judiciaire, ce colloque entend mieux comprendre la manière dont interagissent les régimes français et italiens de l'orthodoxie. Comment aussi se définit et peut fonctionner dans ce contexte une autorité sans juridiction ? L'Inquisition et l'Index parviennent-ils à faire jouer en leur faveur le pluralisme

des fors et notamment une autorité au for interne ? Par ailleurs, l'Inquisition romaine joue un rôle déterminant dans le rapport diplomatique entre le royaume de France et les Etats Pontificaux, rôle qui lui-même influence à son tour la régulation de l'orthodoxie. Il s'agira donc aussi d'interroger la manière dont l'ensemble de l'action inquisitoriale et les relations diplomatiques entre la France et Rome sont imbriquées et de préciser les relations de l'Inquisition avec la Secrétairerie d'Etat à cet égard. On s'attachera en particulier dans ce cadre, au rôle d'intermédiaire ou d'acteurs autonomes des nonces, (vice-) légats, de certains évêques des deux côtés des Alpes, ou encore de Français présents à Rome.

Il s'agit naturellement aussi de sonder les terrains ou matières mêmes qui faisaient intervenir le Saint-Office en France. Si les grandes affaires doctrinales semblent bien connues (mais elles vaudraient sans doute la peine d'être reconsidérées à la lumière des recherches récentes), bien d'autres démêlés restent à extraire des archives. Bon nombre de ces cas relèvent sans doute des différents délits poursuivis ordinairement par les tribunaux de la foi, mais le traitement de telles affaires peut varier sensiblement en fonction du contexte diplomatique et géopolitique. De même, le profil global des affaires traitées risque d'être sensiblement différent. Enfin, un des enjeux de cette rencontre est d'approfondir l'étude de l'action proprement judiciaire de l'Inquisition, d'une part à l'égard de sujets français présent à Rome et en Italie, mais aussi, et d'autre part, à l'égard de Français qui sollicitent l'Inquisition depuis la France pour obtenir des dispenses et des facultés. Cette action routinière du tribunal à l'égard de Français qui se considèrent juridiquement obligés à recourir à l'Inquisition, ou qui trouvent dans la procédure inquisitoriale des alternatives à des difficultés juridiques en France ou à Rome, est peut-être un des aspects les moins bien connus de l'activité inquisitoriale.

Enfin, l'histoire des rapports entre l'Inquisition et la France ne se réduit pas à celle des liens bien réels tissés entre la congrégation romaine et le royaume. Il s'agit d'enquêter également sur les représentations, les images que l'on trouve diffusées en France des institutions pontificales, sur leur contexte de création et leur possible évolution. Dans ce domaine notamment, mais aussi s'agissant de la présence de Français en litige avec les tribunaux de la foi, les études portant sur (ou incluant) d'autres pays d'Inquisition, à commencer par ceux de la Péninsule ibérique pourront aussi contribuer à approfondir par comparaison l'analyse du fonctionnement de l'Inquisition Romaine.

Le colloque portera essentiellement sur la France de l'époque moderne, sans exclure des études comparatives enquêtant sur plusieurs pays. De même, pourront aussi y trouver leur place des études portant sur les provinces acquises à la France seulement au cours de la

période moderne avant leur incorporation au royaume, en insistant justement sur leur spécificité par rapport au cas français (on songera en particulier à l'enclave pontificale en Avignon, ou encore à la Franche-Comté, officiellement dotée d'un inquisiteur ...). Le cadre chronologique envisagé par le colloque se veut souple. En rendant hommage à Paolo Prodi et sa proposition de penser une époque et un paradigme tridentins dans l'histoire des catholicismes, le colloque placera l'époque moderne au centre de ses questionnements. Mais il entend aussi interroger la genèse et le devenir des logiques modernes, en essayant de penser les ruptures et continuités liées à ce même paradigme. De ce point de vue, les communications interrogeant aussi bien, en aval, le bas Moyen Âge qu'en amont, au-delà de la période révolutionnaire, le XIX^e siècle, pourront aussi s'avérer pertinentes.

En approchant toutes ces dimensions de l'activité inquisitoriale dans la dynamique de leurs évolutions et de leurs interactions, il s'agit donc de proposer une histoire comparée des catholicismes européens.

Comité d'organisation : Albrecht Burkardt et Jean-Pascal Gay (responsables) ; François Brizay, Marina Caffiero, Sylvio De Franceschi, Antoinette Gimaret, Odile Richard-Pauchet

Comité scientifique : Andreea Badea (Deutsches Historisches Institut Rom), Philippe Boutry (Université Panthéon-Sorbonne), Vittoria Fiorelli (Università degli Studi Suor Orsola Benincasa – Napoli), Irene Fosi (Università degli studi G. d'Annunzio Chieti-Pescara), Daniel-Odon Hurel (CNRS – LEM), Silvana Seidel Menchi (Università di Pisa), Jean-Louis Quantin (EPHE), Alain Tallon (Université de la Sorbonne – Paris IV), François Trémolières (Université Rennes II) et les membres du comité d'organisation

Merci d'adresser les propositions (*d'environ 3000 signes, en anglais ou en français, accompagnées d'une fiche de présentation de l'auteur*) jusqu'au 31 octobre 2017 à l'un des membres du comité d'organisation et aux deux responsables du colloque :

francois.brizay@univ-poitiers.fr

albrecht.burkardt@unilim.fr

marina.caffiero@uniroma1.it

sylvio.defranceschi@ephe.sorbonne.fr

jpgay@uclouvain.be

antoinettegimaret@yahoo.fr

odile.pauchet@unilim.fr